MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

150

23.960 BIS..

150

21 P 420 240

Mort en Déportation

22 AVR 2004

NOM: BACHET

PRÉNOMS: Gabriel

NÉ LE 25 Décembre 1905 à Villiers-s/-Grez

(Seine-et-Marne)

D.R = S.T

CC-23- 6-CAB

2

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES PRISONNIERS DÉPORTÉS ET RÉFUGIÉS

DÉNOMBREMENT DES INTERNÉS ET DÉPORTÉS

(à remplir sous la dictée des familles)

DA | DP | I

Dans votre intérêt, dans l'intérêt de tous les absents, nous vous demandons de remplir ce questionnaire de façon aussi complète et exacte que possible. N'oubliez pas que les renseignements que vous donnerez permettront peut-être de retrouver et d'aider non seulement votre prisonnier mais beaucoup d'autres dont les parents sont sans nouvelles et qui souffrent en attendant que nous fassions quelque chose pour eux.

Personne qui a fourni les renseignements

NOM, Prénoms : Mme Bachet Fernande — Degré de parenté : épouse

Adresse : Villiers. sous. Grez

I. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

IDENTITÉ RÉELLE

1 Date de naissance : 25 décembre 1905

Lieu de naissance — *Pour Paris et Lyon N° de l'arrondissement. Ne pas indiquer les lieux-dits.*
Commune : Villiers. sous. Grez.
Département : Seine et Marne

2 Nom : BACHET
Prénoms : Gabriel. Raymond
Sexe : masculin

3 Nom de jeune fille : *(pour les femmes)*

LE CAS ÉCHÉANT IDENTITÉ SOUS LAQUELLE A EU LIEU L'ARRESTATION

Date de naissance :
Lieu de naissance — Commune :
Département :

Nom :
Prénoms :
Pseudonyme :
Nom de jeune fille : *(pour les femmes)*

QUESTIONNAIRE	PARTIE A REMPLIR *Porter les renseignements en CAPITALES*	PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRANION
4 L'intéressé est-il israélite ?	~~Nom~~ Vancelle Albertine	
5 Nom de jeune fille de la mère	Rue : de Melz N°	
6 Résidence envisagée après la libération	Commune : Villiers. sous. Grez	
	Département : Seine et Marne	
7 Situation de famille	~~Célibataire~~ ~~Marié~~ ~~Veuf~~ ~~Divorcé~~ *(Rayer les mentions inutiles)*	
8 Nombre d'enfants vivants nés de l'intéressé, légitimes, reconnus ou adoptés	trois	
8 bis Nombre de personnes à charge	quatre	
9 Date de l'arrestation	le 13 Juillet 1944 ~~Matin~~ ~~Soir~~	
10 Instruction générale : *(Illettré ; Sait lire et écrire ; Certificat d'études primaires ; Brevet ou baccalauréat (lequel) ; Licence, Doctorat, Diplômes équivalents (lequel ou lesquels). Grandes Écoles.)*	Certificat d'études primaires	
11 Instruction professionnelle : a) Diplômes ou certificats d'aptitudes professionnelles obtenus	néant.	
b) De quelle école technique, agricole ou professionnelle, l'intéressé a-t-il suivi les cours ?		
12 Profession exercée avant l'arrestation ? *Préciser en indiquant, s'il y a lieu, la spécialité, par exemple, bourreur sur bois, berger, bergeronnette, cimentier, conducteur d'automobile de ou chauffeur*	Cultivateur exploitant	
13 Nom et adresse de l'employeur. *Si l'intéressé est à son compte, porter son nom et l'adresse de son exploitation ou bureau.*	Nom : Bachet Gabriel. Rue : Cultivateur à Commune : Villiers. sous. Grez Département :	

Nature de l'entreprise. *Par exemple: agricole, filage de tubes d'acier, fabrique d'ampoules en verre, vente de quincaillerie au détail, etc.*	agricole
L'intéressé est-il.....	Patron, ~~Gérant, Maître~~, Employé, ~~Ouvrier, Propriétaire exploitant~~ Fermier, ~~Métayer, Fils de Cultivateur chez ses parents~~ *(Rayer les mentions inutiles.)*
Adresse de l'intéressé avant son arrestation.....	Rue : de Milly N° — Commune : Villiers-Sous-Grez Département : Seine-et-Marne
Adresse actuelle de la famille.....	Rue : de Milly N° — Commune : Villiers-Sous-Grez Département : Seine-et-Marne
Signes particuliers, photographie si possible.....	aucun. (photographie jointe)
NATIONALITÉ	
Quelle est sa nationalité?.....	française
Est-il français de naissance?.....	oui
S'il n'est pas français de naissance	
a) Comment est-il devenu français?.....	Par naturalisation? — Par mariage? — Par réintégration? — Par option ou réintégration? *(Rayer les mentions inutiles.)*
b) Quelle était sa nationalité antérieure?.....	/

II. - CIRCONSTANCES DE L'ARRESTATION

Lieu.....	Villiers-Sous-Grez.
Motif de l'arrestation.....	a effectué un parachutage dénonciation
Causes de l'arrestation.....	
Autorités ayant procédé à l'arrestation.....	Gestapo — ~~Feldgendarmerie — S.S. — Police aux questions juives — Police Française.~~ *(Rayer les mentions inutiles.)*
Témoins de l'arrestation.....	Sournier Louis, Lebeau Georges, Renreau Alfred
L'intéressé avait-il subi une première détention?.....	non
Où et quand?.....	/
Dans quelles circonstances?.....	/
L'intéressé faisait-il partie d'une organisation de résistance?.....	oui
Laquelle?.....	B.O.A
Noms et pseudonymes des personnes arrêtées dans la même affaire?	Thiriet Jault, Rue Grobris à Bagneux
Noms et ~~pseudonymes des responsables ou~~ des camarades de l'intéressé dans son travail de résistance.....	Michaut R. Combe L. Boisseau M.
Nom de l'avocat ou des aumôniers l'ayant approché.....	néant
A quelle peine a-t-il été condamné?.....	néant
Ses biens ont-ils été.....	~~Saisis, pillés, incendiés~~ *(Rayer les mentions inutiles.)* non
La famille a-t-elle été aidée par une organisation de secours?	allocation militaire
Laquelle?.....	
Quels? — Sommes reçues?.....	néant
Les membres de la famille et de son entourage ont-ils souffert de l'arrestation dans leur personne ou dans leurs biens?.....	oui
Date approximative du départ de France.....	15 Août 1944
Dernier lieu de détention.....	inconnu
Donner l'adresse complète.....	

Nom et adresse de l'enquêteur : Raffin Charles, Maire de Villiers-Sous-Grez

SERVICE NATIONAL DES STATISTIQUES
Visa n° 209 du 17-11-44

Berger Aîné. — Paris.

Renseignements complémentaires sur M.Gabriel BACHET

Arrestation.- Arrêté par la Gestapo le 3 Juillet 1944, à son domicile, ayant été dénoncé comme Membre de la Résistance, ayant reçu des armes par parachute et 3 parachutistes français. Avait également hébergé et caché un parachutiste américain faisant partie de l'équipage d'une forteresse volante tombée au Sud de la Forêt de Fontainebleau. Ce parachutiste est resté chez lui deux mois environ (Décembre 1942-Janvier 1943) ensuite M.BACHET a pu le faire partir en lieu sûr, en Espagne, d'où il a dû regagner l'Armée.

Nom du parachutiste Américain :

M.Robert-James TONEY
16 Commerce St Georgia -U.S.A.-
Il était mitrailleur-arrière à bord de la forteresse volante. Il avait dit qu'il devait changer d'arme.

Mme Gabriel BACHET craint que l'adresse de ce parachutiste soit incomplète car son mari ne conservait aucun renseignement, aucune adresse craignant toujours s'être dénoncé.

Son mari a été interné à FRESNES (Seine) puis emmené en Allemagne.

Situation militaire : Mobilisé caserne MORTIER le 5 Septembre 1939.
Envoyé comme infirmier à l'Hôpital Villemin.
Affecté spécial en 1940.

SISTANCE.- Membre des F.F.I. -Groupe B.O.A. N'était pas en rapport direct avec les troupes liées, Groupe B.O.A. Il était chef de groupe mais avait un supérieur qui lui transmettait les ordres. Ce chef a été lui aussi arrêté, le 14/7/1944 à Provins. Mme BACHET ne connaît que les noms de guerre de ce chef et d'un autre

membre qui venait voir son mai : Marcel et Renard. Son mari seul connaissait leurs noms véritables.

Elle a vu aussi trois parachutistes français, arrivés àvec les armes le 7 Juin 1944. Deux sont partis aussitôt leur mission accomplie. Le troisième, à l'aide d'un poste émetteur, a demandé des ordres à Londres.

Etant pisté il est resté caché plusieurs jours avec M.G.BACHET dans la campagne.

On croit qu'il était de l'Orne, les autres de la région Parisienne.

Le parachutiste américain avait des contusions et égratignures ayant sauté de la Forteresse-volante en flammes. Ses autres camarades ont été carbonisés, un autre prisonnier des Allemands et soigné à Fontainebleau.

Gabriel B A C H E T , Cultivateur à Villiers-sous-Grâez, né le 25 Décembre I905 à Villiers-sous-Grâez, marié , père de ~~deux~~ trois enfants, fut arrêté le 3 Juillet I944, chez lui par la Gestapo pour avoir reçu des armes par parachute, étant membre de la Résistance.

Il avait également hébergé un parachutiste américain pendant deux mois environ (décembre et janvier I942-43) et lui avait fait gagner un refuge sûr en Espagne. Il avait reçu également trois parachutistes français.

Interné à Fresnes, il fut ensuite emmené en Allemagne.

Sans aucune nouvelle de lui, sa femme craignait qu'il fut fusillé, mais elle a reçu, ces jours-ci, un court message qu'il a pu jeter du convoi qui l'emmenait en direction de Weimar, aux environs du I5 Août . Ce message a été recueilli par un ouvrier de la voie qui l'a fait parvenir à son adresse.

14 JUIN 1944

MINISTERE DES PRISONNIERS DEPORTES ET REFUGIES

DIRECTION DE LA CAPTIVITE

Sous Direction des Fichiers et Statistiques

2e Bureau.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

BACHET Gabriel

DEMANDE DE RECHERCHES POUR DÉPORTÉ

Objet :

COURRIER

A.B.F.

NOM : Bachet Pseudo :

Prénoms : Gabriel Raymond

Né le : 25 Décembre 1905 à : Villiers sous Grez Dépt : Seine et Marne

Nationalité : Française Signalement et signes particuliers : M 1m 77 90

Domicile en France : Villiers sous Grez Seine et Marne

Circonstances de l'arrestation. Date : 3 Juillet 1944 Lieu : Villiers sous Grez Set Marne

Motif : Chef de groupe et parachutage

DETENTION

Camps successifs en France (avec dates) : a Fresnes du 3 Juillet 1944 au 15 Août 1944

Date de la déportation : 15 Août 1944

Camps successifs en Allemagne (*en précisant le numéro de Block et les dates.*) Buchenwald du 18 Août au 15 Sept 1944 ensuite Dora Ellrich quitté Ellrich le 3 Jan 1945 pour Nordhausen

N° matricule en France : en Allemagne :

Date des dernières nouvelles reçues : 3 Mars 1945 par un déporté

Hospitalisé le : à :

Décédé le : à : 14 JUIN 1949

Inhumé le : à :

Disparu le à :

FICHIER CENTRAL

PHOTO

serait-il possible de savoir qui est décédé le 14 Juin 49 ? Nous avons reçu le 3 Mars 45 par un déporté d'Ellrich pour Nordhausen

NOTA : Si les renseignements donnés sont douteux, ils seront suivis d'un (?).

N°

Nom du demandeur : Veuve Bachet Albert

Adresse : Villiers sous Grez Seine et Marne

Date :

Observations complémentaires permettant de faciliter les recherches :

Résultat de l'enquête :

BACHET Gabriel 77190.
25-XII-05 Villiers s/Orge.

A-2-VII-44.
D 20-VIII-44 Dora-15-VIII-44 Weimar

F. Dora - Rens. enquête - 112649.
25-IX-45-

2e B. 19-XII-45

Nom de l'enquêteur et adresse militaire : _____

Date : _____ (Signature)

Villiers-sous-Grez le 12 août 1945

COURRIER ARRIVÉ
Date 14 AOUT 1945
N° 196538

Madame Veuve Albertine Bachet à Villiers-sous-Grez (Seine et Marne)
à Monsieur le Ministre des Prisonniers et déportés.

Rep. cir.
22-9-45

(Service des déportés)

BACHET Gabriel

Mon fils Gabriel Raymond Bachet, né le 25 décembre 1905 à Villiers-sous-Grez (Seine et Marne) a été arrêté par la Gestapo le 3 Juillet 1944. Il était le chef d'un groupe de Résistance pour Villiers-sous-Grez, Ury, Larchant — Tout d'abord en décembre 1942, il avait recueilli et sauvé de la captivité un aviateur américain qui avait sauté en parachute de son appareil abattu à Achères la Forêt. Mon fils cacha l'aviateur chez lui, le garda 6 semaines l'aida à regagner un centre de rapatriement. Par la suite il se consacra à son devoir patriotique de résistant. Fut-il dénoncé ou la Gestapo apprit-elle cette activité par des propos inconsidérés, toujours est-il qu'il fut surpris un matin à l'aube, battu, arrêté en la ferme pillée — Les Allemands l'emmenèrent rue des Saussaies et ensuite à Fresnes — Il aurait quitté Fresnes le 15 août pour la déportation. Il aurait été vu à Buchenwald vers le 12 ou 13 septembre. D'après un garde chasse déporté d'un village voisin, il aurait quitté Buchenwald à peu près à cette époque pour aller à l'usine de Dora.

14 DEC. 1949

Sa femme et moi-même n'avons eu aucune nouvelle depuis son arrestation sauf par les déportés rentrés qui nous donnent des nouvelles fragmentaires et contradictoires :

a/ D'après l'un, il aurait été vu à Dora.

b/ D'après un malade de l'hopital Bichat qui n'a pas donné son nom et qui a parlé par hasard à une de nos amies, il aurait été libéré par les Russes et il était fin Mai en Pologne.

c/ D'après un militaire qui revient d'Allemagne, son nom figurerait sur une liste affichée à la Mairie d'Ulrich (près de Dora) parmi une liste de malades soignés dans un hopital américain de la Région de Munich —

Son matricule de déporté à Lutetia (je ne sais pas s'il correspond au matricule allemand) est 77.190.

Vous comprenez, Monsieur le Ministre, l'anxiété de sa jeune femme, de ses enfants et la mienne — nous gardons un espoir après ces bruits différents mais si difficilement consolables ; aussi je vous serais reconnaissante, Monsieur le Ministre de bien vouloir faire vérifier les différents renseignements donnés ou de bien vouloir me communiquer ceux qui auraient été obtenus par vos Services dans leurs recherches.

Si vous avez besoin de précisions supplémentaires, je vous les donnerai aussitôt que vous les demanderez.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes remerciements et l'assurance de mes sentiments dévoués

Vve B. Bachet

...BR DES PRISONNIERS
...ORTES ET REFUGIES

...ION DE LA CAPTIVITE

Sous Direction
Fichiers et Statistiques
2e Bureau.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 560522 ZRV

DEMANDE DE RECHERCHES POUR DÉPORTÉ

611711

Objet : C/ 002 886

D.D

BACHET

: Gabriel Raymond

Pseudo :

25 Décembre 1905 à : VILLIERS S/ OREZ Dépt :

...ité : Française Signalement et signes particuliers :

en France : ?

...stances / ...estation. Date : 3 Juillet 1944 Lieu :

Motif : DETENTION

...uccessifs en France (avec dates) : ?) x 160 Rue de Vaugirard

2) L 53/x 57-B1 Chauvinge - Cl

...la déportation : 15 Aout 1944

...uccessifs en Allemagne (*en précisant le numéro de Block et les dates.*)

...CHENWALD, puis DORA

...ficule en France : en Allemagne : 77.190

...s dernières nouvelles reçues :

...lisé le : à :

...le : à :

...le : à :

...le à : 14 JUIN 1949

PHOTO

...TA : Si les renseignements donnés sont douteux, ils seront suivis d'un (?).

Nom du demandeur :

Observations complémentaires permettant de faciliter les recherches :

FLOSSENBURG - TH RENENSTADT - DACHAU - LAC DE CONSTANCE
CHAN - FORET NOIRE - P STING - STANISRIED - WETTERFELD -
GARD LEGEN - NORDHAUSEN - BERGEN BELSEN

Original envoyé à : C NTRAL TRACING BUREAU
Copies envoyées à : ALLE AGNE ZONE RUSSE
MISSION F.D.E A VARSOVIE
MISSION F.D.E A PRAGUE
TRACING CENTRAL BUREAU COMMISSION BRITISH
ZONE GERMANY B.A.O.R.
ALLEMAGNE ZONE FRANCAISE

Résultat de l'enquête :

enquête vaine

Nom de l'enquêteur et adresse militaire :

Date :

(Signature)

BACHET Gabriel

COURRIER ARR
Date 22 AOUT 1945
N° 207219

Monsieur le Capitaine

Etant sans nouvelles de mon fils déporté politique arrêté le 3 juillet 44 à son domicile interné à Fresnes puis déporté le 15 août à Weimar-Buchenwald d'après les recherches et renseignements aurait été transféré dans une usine de Dora. nous n'avons jamais eue de nouvelles n'ayant donc ni N° ni matricule ni bloc comme certain puisqu'il a été arrêté depuis le débarquement. Je m'adresse donc à votre bienveillance et votre dévouement pour espérer encore. ma belle fille est très courageuse mais tout a une limite après toutes les atrocités que l'on fait

cést vraiment angoissant
elle reste avec 3 enfants superbes
mais sans leur pauvre petit papa
. Cher Monsieur si vous pouviez
nous donner quelques renseignements
bons ou mauvais il faudra
toujours connaître la vérité un jour
tôt ou tard . Je vous joins donc
l'état civil de mon cher petit
Bachet Gabriel Raymond
né le 25 Decembre 1905
à Villiers . sous . Grez . Seine et Marne

dans l'espoir d'une réponse
à la radio par la presse ou par
lettre . Je vous adresse Monsieur
le capitaine toute ma gratitude
à votre volonté

Vve Bachet Albert
à Villiers . s. Grez S.et Marne

Le Maire de Villiers-sous-Grez ..... certifie que le nommé Bachet ..... prénoms Gabriel ..... né le 25 décembre 1905 à Villiers-sous-Grez ..... arrêté le 3 Juillet 1944 ..... comme dépor tique , domicilié avant son arrestation à Villiers ..... motif de l'arrestation a effectué un parachut dernière adresse en Allemagne : inconnue ..... n'est pas rentré [illegible] de la.

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS 86 Avenue Foch PARIS-16e

JUIN 1946

570.735

25 Mai 1

(1) Monsieur, Madame ou Mademoiselle

attestation à établir par un témoin de l'arrestation

Je soussigné ...Soumia...Louis.....
date de naissance et adresse ..28...Juillet...1905. Villi
me porte garant que M. Pachet.....prénoms Gabriel..
a été arrêté le 3..Juillet..1944 par .Gestapo.....
motif a...effectué...un...parachutage.....

Le présent attestation est établie pour servir au M
nistère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre.

Observation: Une enquête ultérieure établira le bien
fondé des déclarations du signataire qui s'expose à des
poursuites au cas où l'enquête n'aboutirait pas à un résult
concordant.

1,50 FRANC

1,50 FRANC

Vu pour la légalisation de la signature
de Mr Soumia Louis
Villiers le Bâcle le 2 Février 1946
Le Maire

Signature légalisée
Soumia

Ec. 23960 dis 10-10-46
3.2.47 MB

MINISTERE DES PRISONNIERS DEPORTES ET REFUGIES

DIRECTION DE LA CAPTIVITE

Sous Direction des Fichiers et Statistiques

2e Bureau.

28 AVRIL 1947

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE DE RECHERCHES POUR DÉPORTÉ

FROM 55 SEARCH BUREAU

Objet : F / 002 886

A.B.F. D.D ✓

NOM : BACHET 11249/Dep. Pseudo :

Prénoms : Gabriel Raymond

Né le : 25 Décembre 1905 : VILLIERS S/ GREZ Dépt :

Nationalité : Française Signalement et signes particuliers :

Domicile en France : ?

Circonstances de l'arrestation. Date : 3 Juillet 1944 Lieu :

Motif :

DETENTION

Camps successifs en France (avec dates) :

Date de la déportation : 15 Aout 1944

Camps successifs en Allemagne (*en précisant le numéro de Block et les dates.*)

BUCHENWALD, puis DORA

N° matricule en France : en Allemagne : 77.190

Date des dernières nouvelles reçues :

Hospitalisé le : à : Zone Bz. 22e Corps

Décédé le : à : American Zone Bergen-Belsen

Inhumé le : à : Grave nº: L 53/X 46

Disparu le à :

PHOTO

NOTA : Si les renseignements donnés sont douteux, ils seront suivis d'un (?).

Nom du demandeur :

N° Adresse :

Date : F/2962.

Observations complémentaires permettant de faciliter les recherches :

FLOSSENBURG - THERESENSTADT - DACHAU - LAC DE CONSTANCE
CHAM - FORET NOIRE - POSING - STANISRIED - WETTERFELD -
GARDELEGEN - NORDHAUSEN - BERGEN BELSEN

Original envoyé à : CENTRAL TRACING BUREAU
Copies envoyées à : ALLEMAGNE ZONE RUSSE
MISSION P.D.R A VARSOVIE
MISSION P.D.R A PRAGUE
TRACING CENTRAL BUREAU COMMISSION BRITISH ZONE GERMANY B.A.O.R.
ALLEMAGNE ZONE FRANCAISE

The 330 58 T.O. reports :

Résultat de l'enquête : It has ben impossible to find any evidence of the existence in RUSSIA of this person. All lists of French D's alive, dead and repatriated have been checked without result. It should be emphasised that during the last weeks preceding the liberation of the camp hundreds of people were dying daily and no records whatever are available for that period. After the liberation mortality still ran very high for several days and as a result of the desperate conditions then prevailing it has ben impossible to keep any records of the daily deaths.

15.11.56.FI.

Nom de l'enquêteur et adresse militaire :

Date : (Signature)

MINISTERE DES PRISONNIERS DEPORTES ET REFUGIES

DIRECTION DE LA CAPTIVITE

Sous Direction des Fichiers et Statistiques

2e Bureau.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

51344

DEMANDE DE RECHERCHES POUR DÉPORTÉ

Objet :

A.R.F. RF/37 A/002 886

NOM : BACHET Pseudo :

Prénoms : Gabriel Raymond

Né le : 25; I2.1905 à : Villiers S/ Grez Dépt :

Nationalité : française Signalement et signes particuliers :

Domicile en France :

Circonstances de l'arrestation. Date : 3.7.44 Lieu :

Motif :

DETENTION

Camps successifs en France (avec dates) :

Date de la déportation : I5.VIII.44

Camps successifs en Allemagne *(en précisant le numéro de Block et les dates.)* Buchenwald puis Dora

N° matricule en France : en Allemagne : 77 I90

Date des dernières nouvelles reçues :

Hospitalisé le : à :

Décédé le : à :

Inhumé le : à :

Disparu le à :



NOTA : Si les renseignements donnés sont douteux, ils seront suivis d'un (?).

Nom du demandeur : M. MOREAU

II2 649

Adresse : Montcourt par Grez S/ Loing (S &M

Date :

EC. 23960 dés. 10-10-46
trans Bercy. 11-3-47 N° B555
31.10.47. AB

P.C.I.R.O.
Central Tracing Bureau
APO 171 or 400 BAOR

-9 OCT 1947

Reference : 51344 (CS). Date: 9th September, 1947.

SUBJECT: Report on enquiry concerning missing persons.

TO : Bureau National des Recherches,
4, Square du Bois de Boulogne,
Paris 16-e, France.

1. Reference is made to an enquiry of: M. MOREAU
Montcourt par Gres. S/Loing.
concerning: BACHET, Gabriel, Raymond

2. The following information has now been obtained from Records held by this Bureau.

Record No: 4-3/B1.

Name: BACHET Gabriel.

Nationality: French Date of Birth: 15.12.05 Place of Birth: Villers

Last known address: Date when known to be there:

Camp: Arbeitslager Ellrich. Prison No: 77190 Arrived: Late 1944.

Transferred to: on: Liberated on:

Date of Death: Cause of Death:

Place of burial: Grave No:

Remarks:

3. Please forward this information to the enquirer.

4. This pertain(s) to our case number: 51344

Jean Hastings-Hungerford
pp Roman Flohr
Director
Central Tracing Bureau

MT.

11264 - Dpt

Bevan Raymond

64 rue de Fleury

Clamart

(Seine)

Chère madame

Ayant été déporté avec votre mari en Allemagne au mois d'Août 1944 j'ai été son compagnon d'infortune pendant presque tout son séjour là-bas nous étions très unis et travaillons ensemble, quand deux mois à peu près avant la fin de ce cauchemar il me quitta du camp d'Ohrdruf avec d'autres déportés pour une destination inconnue. Cela se passait vers le 3 Mars : c'était un convoi de malades, car Gaby avait à ce moment-là, mal aux jambes et le moral assez bas.

Madame soyez assez gentille de répondre à ma lettre car j'ai hâte de savoir, comme je vous disais nous étions de très bons camarades et je l'aimais beaucoup Je vous aurais écris avant, mais moi-même

seulement à me venir devenir moi-même

Voulez vous embrasser les enfants pour moi, car je les connais presque, car on en parlait très souvent, et de vous aussi chère madame ...

Dans l'attente d'une réponse qui mon dieu, j'espère me tranquillisera, dans les sens que j'espère. Veuillez chère madame croire à mes salutations très distinguées.

R. Bevan

P.S. Madame je compte sur vous une réponse rapide, pour me rassurer — merci d'avance

Pour copie conforme à l'original.
Villiers-le-Bel, le 8 mai 1946

SERVICE CENTRAL
DE LIBÉRATION
DES
PRISONNIERS
DE GUERRE

Présidence du Gouvernement Provisoire
de la République Française.
Dossier pour pension

Direction Générale des Etudes et Recherches
1647/D.

Action Région/P.

ATTESTATION.

Le Capitaine LIGER, Chef du Bureau Liquidateur des Réseaux de la Frabce Combattante, certifie que Mr. BACHET Gabriel, est lié au service en vertu du décret 366, qu'il appartient à la D.G. E.R, en qualité de chargé de mission de 3°Classe (grade d'assimilation correspondant Sous-Lieutenantèet que son dossier a été constitué en vue d'homolagation, pour être soumis à la Commission.

Fait à PARIS, le 6 décembre 1945.
Le Capitaine LIGER
Chef du Bureau Liquidateur des réseaux
de la France Combattante.
Signé : LIGER.

Copie certifiée conforme
PARIS, 28 décembre 1945.

EC- 23960 Bis - BN noté 18540

22. 9. 53 - aq

EXTRAIT D'UNE LISTE ALLEMANDE D'INTERNES à COMPIEGNE, PARTIS EN CONVOI LE 15. 8. HH.

L-A

NOM: BACHET

Prénoms: Gabriel

, le: 25. 12. 05 à Villiers. 5/. Grez.

Matricule de ~~COMPIEGNE~~ Weimar : 77190

OBSERVATIONS : arrivé à Weimar. le 20-8-HH.

DÉPARTEMENT de Seine-et-Marne

ARRONDISSEMENT de Melun

N° 13

Du

MARIAGE de Bachet Gabriel Raymond et Laurent Fernande Charlotte

2 Octobre 1928

MAIRIE de Villiers-sous-Grez

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES DE L'ÉTAT CIVIL

POUR L'ANNÉE 1928

MARIAGE de Bachet Gabriel Raymond

et de Laurent Fernande Charlotte

L'An mil neuf cent vingt huit

En la salle de la mairie de Villiers-sous-Grez devant nous Aubry Henri

Maire de ladite commune, faisant fonction d'Officier de l'État civil.

Ont comparu pour contracter mariage :

1° Monsieur Bachet Gabriel Raymond

profession de Cultivateur

domicilié à Villiers-sous-Grez département de Seine-et-Marne

né à Villiers-sous-Grez

département de Seine-et-Marne le vingt cinq décembre mil neuf cent cinq

fils majeur de Bachet Albert

et de Vaudelle Albertine Hortense

2° Et Mlle Laurent Fernande Charlotte

profession de Cultivatrice

domiciliée à Villiers-sous-Grez département de Seine-et-Marne

née à Villiers-sous-Grez département de Seine-et-Marne

le quatre juin mil neuf cent huit

fille mineure de Laurent Aimé Charles

et de Meiris Armantine Léa Euridonie parents présents et Consentants

Mies. — Mod 236 (3-2-10)
Elbeuf. — Imp. Allais

Lesquels futurs époux nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites de la manière prescrite par la loi, à Villiers-sous-Grez

Aucune opposition ne nous ayant été signifiée, nous avons, conformément à la loi des 17 juin, 2 et 10 juillet 1850, interpellé les futurs époux d'avoir à déclarer s'il a été fait un contrat de mariage, à quoi il a été répondu par eux qu'aucun Contrat de Mariage n'a été fait

et faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture de toutes les pièces relatives audit mariage et du chapitre 6 du Code Civil intitulé : **Du Mariage** avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément affirmativement déclarons, au nom de la loi, qu'ils sont unis par le mariage

sont unis par le mariage : de tout ce que dessus, fait publiquement, nous avons dressé acte, en présence de Marcel René Patron, Cultivateur, vingt cinq ans domicilié à Villiers-s-Grez et Charles Eugène Lalliat Cultivateur quarante cinq ans domicilié à Bourgenay (tous) qui après lecture faite ont signé avec les époux, leurs parents et Mr Henri Eugène Aubry Maire de Villiers-sous-Grez.

suivent les signatures.

Pour Extrait Certifié Conforme
A Villiers-s-Grez le 1er Mai mil neuf cent quarante six

Le Maire

SERVICE CENTRAL DE L'ETAT-CIVIL
31 JUIL 1946
ARRIVEE

SEINE-ET-OISE VILLIERS-SOUS-GREZ

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE LA GUERRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES
PRISONNIERS, DÉPORTÉS, RÉFUGIÉS
DE SEINE-ET-MARNE

Exécution de la circulaire du 18 Mars 1946

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS
83, Avenue Foch. PARIS-16
ARRIVÉE du : - SAUF RÉVISION
N° 653478

Y.F.EC 8.8.46

DEMANDE

formulée en vue d'obtenir la régularisation de l'état-civil d'un « non rentré »

23960

Première Partie. — **Renseignements sur le Non-Rentré**

(Nationalité Française ou Etrangère)

NOM : BACHET (en lettres capitales) Prénoms : gabriel

Date de naissance : 25 (jour) décembre (mois) 1905 (année) Lieu de naissance : localité : Villiers. Sous. Grez. département : Seine. et. Marne

Domicile au moment de la mobilisation, de la déportation ou de l'incorporation : localité : Villiers. Sous. Grez. rue : d. Milly numéro : département : Seine. et Marne

Pour les militaires, indiquer ci-contre : le régiment : le 1er Stalag ou Oflag avec le n° du prisonnier :

Indiquer ci-contre s'il s'agit d'un prisonnier militaire, d'un travailleur du service obligatoire, d'un travailleur volontaire, d'un déporté politique, d'un déporté racial, d'un Alsacien-Lorrain incorporé dans l'armée allemande. déporté politique.

Indiquer ci-contre, s'il y a lieu, le faux nom pris dans la Résistance par le non rentré . . . . . —

Indiquer ci-dessous les précisions sur la capture ou l'arrestation et sur les renseignements parvenus depuis ce moment. Joindre une copie certifiée conforme par le Maire ou le Commissaire de Police des témoignages écrits parvenus à la famille.

Chef de dépôt de B.O.A., arrêté par la gestapo. le 3 Juillet 1944. incarcéré à Fresnes, et déporté sans nouvelles.

Deuxième partie. — **Renseignements sur le demandeur**

NOM : Bachet née Laurent. Prénoms : Jeanne Charlotte Gabriel ~~Raymond~~.
(en lettres capitales)

Adresse — localité : Villiers. bord. Gre.
rue : de Melun.
numéro :
département : Seine et Marne.

Pour les parents, indiquer ci-contre le degré de parenté avec le non-rentré : épouse.

Indiquer ci-contre si la famille du non-rentré perçoit la délégation de solde ou des allocations militaires . . . . . : allocations militaires

A Villiers bord. Gre, le 8 Mai 1946

Le Demandeur,
Signature

Bachet née Laurent Jeanne

Troisième partie. — **Certificat du Maire ou du Commissaire de Police**

Le Maire ~~ou le Commissaire de Police~~ de Villiers. bord. Gre certifie que les renseignements qui figurent sur la présente demande sont exacts et que M. Bachet Gabriel n'a pas reparu à son domicile depuis le 3 Juillet 1944.

A Villiers. bord. Gre, le 8 Mai 1946.

Le Maire ~~ou le Commissaire de Police~~ du domicile du non-rentré,
Signature — cachet

SERVICE CENTRAL
DE L'ÉTAT CIVIL
31 JUIL 1946
ARRIVÉE

Rapuis

REMARQUES. — Joindre à la présente demande :
— un extrait de l'acte de naissance du non-rentré sur papier libre.
— un extrait de l'acte de mariage (s'il y a lieu du non-rentré sur papier libre).

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
859
10-5-46

Renvoyer la présente demande à la DIRECTION DÉPARTEMENTALE des P. G. D. R., 3, place Galliéni, MELUN.

AMICALE ACTION
5 R François-Ier
PARIS-8e

ATTESTATION

Le colonel Pierre FOURCAUD, soussigné, Officier liquidateur du réseau Action R.1 UNION, certifie que

M. BACHET Gabriel Raymond
né le 25 décembre 1905 à VILLIERS-sous-GREZ (S & M)

agent P.2 avec le grade de chargé de mission de 3ème classe, a été arrêté par la police allemande le 3 juillet 1944 en service commandé à la suite du sabotage par son groupe de câbles téléphoniques allemands.

Emprisonné à FRESNES, déporté le 15 août 1944 à BUCHENWALD, puis le 9 septembre au camp d'ELRICH où il est décédé.

P. Fourcaud

Paris, le 17 novembre 1954.

Département de
SEINE & MARNE
Commune de
VILLIERS-SUR-GREZ

N° 12

BULLETIN DE NAISSANCE

Le quatre Juin
mil neuf cent Huit
est née en cette commune Laurent Fernande
Charlotte du sexe féminin
de Laurent Aimé Charles
et de Léa Frédérine Mérini son épouse

Pour extrait conforme : (Délivré à titre de simple renseignement administ

En Mairie, le premier janvier mil neuf cent soixante

LE MAIRE,

ALLAIN Mise 213 A SMI
3860-60 — Allain, Elbeuf 88-2

MINISTÈRE
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE.

DIRECTION DU CONTENTIEUX,
DE L'ÉTAT CIVIL ET DES RECHERCHES.

BUREAU DES FICHIERS
ET DE L'ÉTAT CIVIL. — DÉPORTÉS.

83, avenue Foch PARIS (XVIe).

Circulaire n° 1003
du 23 juillet 1946.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

DEMANDE D'INSCRIPTION

de la mention MORT « POUR LA FRANCE »

SUR L'ACTE DE DÉCÈS D'UN INTERNÉ POLITIQUE D'UN DÉPORTÉ POLITIQUE OU D'UN DÉPORTÉ DU TRAVAIL (1).

DEMANDEUR :

NOM : BACHET née Lauvent (En lettres capitales.) Prénoms : Fernande - Charlotte

Adresse : Villers-sous-Ay Département : Seine et Marne

Degré de parenté avec le déporté : Epouse

DÉCÉDÉ :

NOM : BACHET Prénoms : Gabriel - Raymond

Nationalité (2) : Française Né le 25 Décembre 1905 à Villers s/p Ay

Décédé à en Allemagne le 3 Mars 1945

L'acte de décès a-t-il été dressé? Oui (si oui, joindre une expédition sur papier libre).

Selon que le décédé a la qualité de déporté politique ou de déporté du travail, répondre dans toute la mesure du possible aux questions suivantes (A et B) :

A. Déporté ou interné politique :

Date et lieu de l'arrestation : 3 Juillet 1944 à Villers-sous-Ay -

Motif et circonstances de l'arrestation : Résistance

Différents camps où est passé l'intéressé : Buchenwald - Dora - Ellrich -

Appartenait-il à un réseau? oui Lequel? B.O.A - (Bureau d'Opérations Aériennes)

Quel était le nom de guerre de l'intéressé? Rémi

B. Déporté du travail :

Motif et circonstances de la réquisition :

Date de départ en Allemagne :

Différents camps où est passé l'intéressé :

Circonstances du décès :

A Villers-sous-Ay, le 20 Juin 1950.

Le demandeur,

F. Bachet

J. M. 836255.

(1) Rayer les mentions inutiles.

(2) Si l'intéressé n'est pas français de naissance, indiquer le mode d'acquisition de la nationalité française et, le cas échéant, joindre une copie certifiée conforme du décret de naturalisation.

(3) Si l'intéressé était employé en qualité de salarié au moment de son arrestation, joindre une attestation patronale déclarant sur l'honneur que l'intéressé est parti comme déporté ou requis.

T. S. V. P.

GOUVERNEMENT MILITAIRE DE PARIS
ET 1ère RÉGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR - 1er BUREAU

PARIS, le 3e Août 1946

SECTION INTEGRATION-HOMOLOGATION
ET QUESTIONS F.F.C.I.

EMRP/I.CG

N° 48164

EXTRAIT DE L'ORDRE GENERAL N°32

Le Général de Corps d'Armée LEGENTILHOMME
Gouverneur Militaire de PARIS
Commandant la 1ère Région Militaire

Vu l'ordonnance du 7 Janvier 1944, relative aux décorations décernées pendant la durée de la guerre:

CITE A L'ORDRE DE LA DIVISION

... B A C H E T Gabriel F.F.I. Ile de France
VILLIERS-SOUS-GREZ (S. & M.°

pour le motif suivant:

Résistant de la première heure. Chef de dépôt de terrain de parachutage, qui a fait preuve en maintes circonstances de courage et d'audace. Arrêté et torturé par la Gestapo, en Juillet 1944, a été déporté en Allemagne en Août 1944. Est porté disparu.

CETTE CITATION COMPORTE L'ATTRIBUTION DE LA CROIX DE GUERRE

AVEC ETOILE D'ARGENT

Le Général de C.A. LEGENTILHOMME
Gouverneur Militaire de PARIS
Commandant la 1e Région Militaire

Signé: LEGENTILHOMME

Cachet G.M.P.
certifiant
Copie Conforme

ÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS
VICTIMES DE LA GUERRE
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-
TION DU BUREAU NATIONAL
DES RECHERCHES
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-
irection de l'Etat-Civil
ot des Fichiers
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-
nue Foch - PARIS (16e)

MODELE " M " .

REPUBLIQUE FRANCAISE.

TION DEPARTEMENTALE DES
S - DEPORTES - PRISONNIERS.

0I5I38

e Galliéni à MELUN (S . & M.)

C E R T I F I C A T

77 - I85

Le Directeur Départemental des P.G.D.R. de SEINE et MARNE certifie , d'après des documents que possède son service que :

Monsieur B A C H E T Gabriel Raymond

né le 25 Décembre I905 à VILLIERS sous GREZ (S. & M.)

arrêté le 3 Juillet I944

a été déporté politique le 15 Août I944

N'a pas été rapatrié à ce jour : Daprès nos fichiers pas rentré à ce jour.

Le présent certificat a été délivré pour valoir ce que de droit .

MELUN le 20 Juin I946.

Le Ministre des Anciens Combattants et victimes de la Guerre.
Le Directeur du Bureau national des recherches .
P.O. le Sous-Directeur de l'Etat Civil et des Fichiers .

Le Directeur départemental de Seine & Marne .

H. ANDRIEU.

ESSE DE L'INTERESSE.

CHET Fernande (épouse)

LIERS sous GREZ
(S. & M.)

VILLIERS-SUR-GREZ

CONFEDERATION FRANCE COMBATTANTE.

Fédération Nationale "Libre-Résistance"
2 Rue Paul Cézanne,
PARIS 8°.

2 R 3

Elysée 48 61. C.C.P. Paris 1695/62

(La permanence : 3 Rue Marivaux PARIS est définitivement transférée 2 Rue Paul Cézanne Paris 8ème).

Je soussigné, chef du Réseau Publican de la France-Combattante, Secrétaire Général de la Fédération Nationale Libre (Résistance, certifie que Mr :

BACHET Gabriel de Villiers sous Gretz

est membre du Réseau Action de la France-Combattante dans la catégorie P2, chargé de mission de 3ème classe.

Arreté par la police allemande pour faits de résistance, il a été emmené en déportation dans le convoi dit des 77.000, auquel j'appartenais.

Gabriel Bachet a eu une attitude admirable en déportation. Il est mort aucamp d'extermination d'Ellrich, entouré de l'estime et de l'affection detous ses camarades.

En foi de q uoi je délivre le présent certificat.

Le chef de Mission de 2ème cl.
signé : Illisible.
Commandant Braun.

MAIRIE DE NEMOURS (SEINE-&-MARNE)

Pour copie conforme
Le Maire,

JH.

MINISTÈRE
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET
VICTIMES DE LA GUERRE.

DIRECTION DU CONTENTIEUX,
DE L'ÉTAT CIVIL
ET DES RECHERCHES.

SERVICE DE L'ÉTAT CIVIL
ET DES RECHERCHES.

BUREAU DES FICHIERS
ET DE L'ÉTAT CIVIL DÉPORTÉS.
139, rue de Bercy, PARIS (XIIe).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Paris, le 18 DECEMBRE 1954

DÉCISION

portant attribution du titre DEPORTE RESISTANT.
(Loi n° 48-1251 du 6 août 1948. — Loi n° 48-1404 du 9 septembre 1948.)
xxxx

MINISTÈRE
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE

BUREAU
DE L'ÉTAT CIVIL DÉPORTÉS
37, rue de Bellechasse, PARIS (VII^e)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Formule n° 40 *bis*.

Paris, le 10 OCT 1946

ACTE DE DISPARITION.

N° 23960.

LE MINISTRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE,

Vu l'article 88 du Code civil (Ord. du 30 octobre 1945),

Vu le dossier de l'intéressé désigné ci-après :

DÉCIDE :

la disparition de BACHET, Gabriel

né le 25 - 12 - 1905 à Villiers sous Grez (Seine et Marne)

dans les conditions indiquées ci-après :

Arrêté le 3 - juillet 1944 - Fresnes.

Déporté le 15 août 1944 - Weimar, Buckenwald

Par application de la loi du 22 septembre 1942, validée et modifiée par l'ordonnance d'Alger du 5 avril 1944, la famille peut, par simple lettre adressée au Procureur de la République du domicile du disparu, sans ministère d'avoué et sans frais, obtenir un jugement déclaratif d'absence.

À l'expiration d'un délai de cinq ans partant du jour de la disparition, le jugement déclaratif d'absence peut être transformé en jugement déclaratif de décès par application de l'ordonnance du 5 avril 1944 ci-dessus.

En outre, à tout moment, l'acte de disparition peut être transformé par le Service de l'État civil en acte de décès si les précisions nécessaires sont fournies.

Pour le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
Par délégation :
Le Chef du Bureau de l'État civil Déportés,

REMARQUES IMPORTANTES :

1° Cet acte de disparition n'est pas un acte de décès, il ne doit pas être transcrit sur le registre des actes de décès de la Mairie ;

2° La famille ne doit pas se dessaisir de cet acte. En cas de besoin pour faire valoir ses droits, elle établit ou fait établir une copie qu'elle fait certifier conforme par le Maire ou le Commissaire de Police.

J. M. 607762.

Jugt rendu le 25-1-50

Que le dix Octobre mil neuf cent quarante six, Monsieur le Ministre des Anciens Combattants a constaté sa disparition.

PAR CES MOTIFS

Vu la loi du trente Avril mil neuf cent quarante six, modifiant le dernier alinéa de l'article quatre vingt dix du Code Civil,

Déclare que: Gabriel Raymond Bachet, né le vingt cinq Décembre mil neuf cent cinq à Villiers-sous-Grez de Albert Bachet et de Albertine Honorine Vaucelle, cultivateur, demeurant à Villiers-sous-Grez, époux de Fernande Charlotte Laurent, est décédé à la date présumée du trois Mars mil neuf cent quarante cinq.

Dit que le présent jugement tiendra lieu d'acte de décès qui n'a pu être dressé en raison des circonstances.

Ordonne que le dispositif de ce jugement sera, conformément aux dispositions des articles quatre vingt et quatre vingt deux du Code Civil, transcrit à sa date sur les registres de l'Etat civil de la commune de Villiers-sous-Grez.

Que mention sera faite des dits jugement et transcription en marge de l'acte de naissance dressé à la mairie de Villiers-sous-Grez, le vingt cinq décembre mil neuf cent cinq.

Le tout conformément aux dispositions des articles cent un du Code Civil, huit cent cinquante sept et huit cent cinquante neuf du Code de Procédure civile.

Fait et jugé par Monsieur Petitpas, Président.

En présence de Monsieur Simon, Procureur de la République.

Assisté de Monsieur Thuilier, Greffier.

(suivent les signatures)

PETITPAS - THUILIER

Enregistré à Fontainebleau A.J. le sept Février mil neuf cent cinquante. - numéro cinq cent vingt quatre. - Gratis.

(signé) Folie.

Pour expédition conforme délivrée par le Greffier en Chef du Tribunal civil de Première Instance de Fontainebleau, département de Seine-et-Marne, soussigné.

Tribunal de 1ère Instance
de Fontainebleau -
Seine-et-Marne

Transcrit à la date du trois Mars mil neuf cent cinquante

Le Maire:

Signé: RAPINE

Pour expédition conforme, délivrée par Nous Charles Désiré RAPINE Maire de Villiers Sous Grez le vingt huit Janvier mil neuf cent cinquante deux.

Le Maire:

SEINE-ET-MARNE MAIRIE VILLIERS-SOUS-GREZ

N° 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES D'ETAT CIVIL

DE LA COMMUNE DE VILLIERS SOUS GREZ

25 Janvier 1950

Jugt.

Transcription du jugement du décès de Gabriel Raymond BACHET Décédé à la date présumée du 3 MARS 1945 Transcrit le 3 MARS 1950

Jugement s/ requête BACHET

2 rôles 1/2

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal Civil de Première Instance de Fontainebleau. département de Seine-et-Marne.

Le Tribunal Civil de Première Instance de Fontainebleau a rendu à la requête de Monsieur le Procureur de la République près le dit Tribunal le jugement mis à la suite de la requête dont la teneur suit:

Requête

A Monsieur le Président composant le Tribunal Civil de Fontainebleau. Le Procureur de la République près le dit Tribunal a l'honneur d'exposer:

Qu'il résulte d'une enquête de gendarmerie et de renseignements fournis par le Maire de Villiers-sous-Grez, que le nommé: Gabriel Raymond Bachet, né le vingt-cinq Décembre mil neuf cent cinq à Villiers-sous-Grez, de Albert Bachet et de Albertine Henorine Vaucelle, époux de Fernande Charlotte Laurent, demeurant à Villiers-sous-Grez, a été arrêté le trois Juillet mil neuf cent quarante quatre et déporté en Allemagne.

Que les dernières nouvelles reçues de lui sont du trois Mars mil neuf cent quarante-cinq.

Que depuis cette date il n'a pas reparu à son domicile.

Que le dix Octobre mil neuf cent quarante six, Monsieur le Ministre des Anciens Combattants a constaté sa disparition.

C'est pourquoi l'exposant requiert qu'il vous plaise:

Vu la loi du trente Avril mil neuf cent quarante six, modifiant le dernier alinéa de l'article quatre vingt dix du Code Civil:

Déclare que Gabriel Raymond Bachet, né le vingt cinq Décembre mil neuf cent cinq à Villiers-sous-Grez de Albert Bachet et de Albertine Henorine Vaucelle, cultivateur demeurant à Villiers-sous-Grez, époux de Fernande Charlotte Laurent, est décédé à la date présumée du: Trois Mars mil neuf cent quarante cinq.

Dire que le jugement à intervenir tiendra lieu d'acte de décès qui n'a pu être dressé en raison des circonstances.

Ordonner que le dispositif de ce jugement sera conformément aux dispositions des articles quatre vingt et quatre vingt douze du Code Civil, transcrit à sa date sur les registres de l'Etat civil de la commune de: Villiers-sous-Grez.

Que mention sera faite des dits jugement et transcription en marge de l'acte de naissance dressé à la Mairie de: Villiers-sous-Grez, le vingt cinq Décembre mil neuf cent cinq. Le tout conformément aux dispositions des articles cent un du Code Civil, huit cent cinquante sept et huit cent cinquante neuf du Code de Procédure civile.

Fait au Parquet de Fontainebleau le vingt et un Janvier mil neuf cent cinquante.

Le Procureur de la République

(signé) Simon.

Chambre du Conseil

Audience du 25 Janvier 1950. Le Tribunal:

Vu la requête qui précède les pièces à l'appui et les conclusions écrites de Monsieur le Procureur de la République, mises au pied de la dite requête.

Ouï Monsieur le Procureur de la République en ses conclusions orales et après en avoir délibéré suivant la loi statuant:

Attendu qu'il résulte d'une enquête de gendarmerie et de renseignements fournis par le Maire de Villiers-sous-Grez:

Que le nommé: Gabriel Raymond Bachet, né le vingt cinq Décembre mil neuf cent cinq à Villiers-sous-Grez de Albert Bachet et de Albertine Honorine Vaucelle, époux de Fernande Charlotte Laurent, demeurant à Villiers-sous-Grez, a été arrêté le trois Juillet mil neuf cent quarante quatre et déporté en Allemagne.

Que les dernières nouvelles reçues de lui sont du trois Mars mil neuf cent quarante cinq. - Que depuis cette date il n'a pas reparu à son domicile.

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION.

Avis de la Commission départementale ou d'Outre-mer : Séance du 25.3.1952

Avis favorable

Proposition du Directeur interdépartemental :

"Avis conforme à celui de la Commission."

Avis de la Commission nationale :

X AVIS RÉSERVÉ LE : 28 NOV 1952

X AVIS FAVORABLE LE : 17 DEC. 1954

Décision du Ministre : ATTRIBUTION DU TITRE D.R.

LE DIRECTEUR DU CONTENTIEUX DE L'ÉTAT-CIVIL ET DES RECHERCHES P.O. LE CHEF DU BUREAU DES RÉPARATIONS

Notifiée au demandeur le 20 DEC 1954

IMPRIMERIE NATIONALE. — J. Z. 936175.

MINISTÈRE
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE.

ACCUSÉ RECEPTION
le 29.1.52

R.b.806

Application de la loi n° 48-1251 du 6 août 1948. Décret n° 49-627 du 25 mars 1949.

DEMANDE D'ATTRIBUTION
DU TITRE DE { DÉPORTÉ (1) / ~~INTERNÉ~~ (1) } RÉSISTANT

29.58

4 1 1 2 0

26 FEVR 1951

DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE SUBORDONNÉE
de
Direction Interdépartementale de PARIS
BUREAU DE L'ÉTAT-CIVIL ET DES RECHERCHES
Rue d'Artois - PARIS-8e

présentée par le ~~déporté ou l'interné lui-même~~ (1).
présentée au nom du déporté ~~ou de l'interné~~ décédé ~~ou disparu~~ (1)

par { ~~Monsieur~~ / Madame } NOM : Bachet Prénoms : Fernande-charlotte

Adresse : Villiers sous Grez Seine et Marne

En qualité de (2) : conjointe

AVIS TRÈS IMPORTANT.

Le demandeur est tenu de répondre aussi exactement que possible aux questions posées dans les différents paragraphes du questionnaire qui le concernent et de joindre les pièces justificatives qui y sont respectivement indiquées. Les demandes incomplètes ou insuffisamment précises pour pouvoir être examinées seront retournées pour être complétées.

I. — RENSEIGNEMENTS D'ÉTAT CIVIL CONCERNANT LE DÉPORTÉ OU L'INTERNÉ.

Colonne réservée à l'Administration.

NOM (Monsieur, ~~Madame Mademoiselle~~) (1) : BACHET (En lettres majuscules.) née (3) :

Prénoms : Gabriel-Raymond Date de naissance : 26 décembre 1905 (Joindre un extrait sur papier libre de l'acte de naissance.)

Lieu de naissance. { Commune : Villiers sous Grez / Département : Seine et Marne

Profession : cultivateur

Nationalité : Française Éventuellement, date de naturalisation : (Joindre copie du décret.)

Adresse au moment de l'arrestation : Villiers sous Grez Département : Seine et Marne

Décorations pour faits de guerre (1). { Légion d'honneur, Médaille militaire, Médaille de la Résistance (avec références au *Journal Officiel*) : / Médaille des Prisonniers civils, déportés et otages de la guerre 1914-18 : / Décorations étrangères : / Croix de guerre, ordre n° 48.164

R

A. SI LE TITRE EST DEMANDÉ PAR LE DÉPORTÉ OU L'INTERNÉ LUI-MÊME.

Situation de famille au moment de l'arrestation (célibataire, marié, veuf, divorcé) (1) :

Adresse actuelle : Département :

Joindre trois photographies du format d'identité ou une de l'établissement de la carte.

(1) Rayer la ou les mentions inutiles.
(2) Conjoint, descendant, ascendant, frère, sœur, etc.
(3) Pour les femmes mariées, indiquer le nom de jeune fille.

STATISTIQUE

2 MAI 1952

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION.

Avis de la Commission départementale ou d'Outre-mer : Séance du 25.3.1952

Avis favorable

Proposition du Directeur interdépartemental :

"Avis conforme à celui de la Commission."

Avis de la Commission nationale :

X AVIS RÉSERVÉ LE : 28 NOV 1952

X AVIS FAVORABLE LE : 17 DEC. 1954

Décision du Ministre : ATTRIBUTION DU TITRE D.R.

Notifiée au demandeur le 20 DEC 1954

LE DIRECTEUR DU CONTENTIEUX DE L'ÉTAT-CIVIL ET DES RECHERCHES P.O. LE CHEF DU BUREAU DES RÉPARATIONS

IMPRIMERIE NATIONALE. — J. Z. 936175.

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE.

DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE de PARIS
BUREAU DE L'ÉTAT-CIVIL ET DES RECHERCHES
Rue d'Anjou - PARIS-8e

ACCUSÉ RECEPTION le 19.1.52

R.D. 806

Application de la loi n° 48-1251 du 6 août 1948. Décret n° 50-497 du 25 mars 1950.

DEMANDE D'ATTRIBUTION DU TITRE DE { DÉPORTÉ (1) / ~~INTERNÉ~~ (1) } RÉSISTANT

29.585

11020

26 FEVR 1951

~~présentée par le déporté ou l'interné lui-même~~ (1).

présentée au nom du déporté ~~ou de l'interné~~ décédé ~~ou disparu~~ (1)

par { ~~Monsieur~~ / Madame } NOM : Bachet PRÉNOMS : Fernande-charlotte

Adresse : Villiers sous Grez Seine et Marne

En qualité de (2) conjointe

AVIS TRÈS IMPORTANT.

Le demandeur est tenu de répondre aussi exactement que possible aux questions posées dans les différents paragraphes du questionnaire qui le concernent et de joindre les pièces justificatives qui y sont respectivement indiquées. Les demandes incomplètes ou insuffisamment précises pour pouvoir être examinées seront retournées pour être complétées.

I. — RENSEIGNEMENTS D'ÉTAT CIVIL CONCERNANT LE DÉPORTÉ OU L'INTERNÉ.

Colonne réservée à l'Administration.

NOM (Monsieur, ~~Madame, Mademoiselle~~) [1] : BACHET (En lettres majuscules.) née (3) :

PRÉNOMS : Gabriel-Raymond Date de naissance : 26 décembre 1905 (Joindre un extrait sur papier libre de l'acte de naissance.)

Lieu de naissance. { Commune : Villiers sous Grez / Département : Seine et Marne }

Profession : Cultivateur

Nationalité : Française Éventuellement, date de naturalisation : (Joindre copie du décret.)

Adresse au moment de l'arrestation : Villiers sous Grez

Département : Seine et Marne

Décorations pour faits de guerre (1). { Légion d'honneur, Médaille militaire, Médaille de la Résistance (avec références au *Journal Officiel*) : / Médaille des Prisonniers civils, déportés et otages de la guerre 1914-18 : / Décorations étrangères : / Croix de guerre, ordre n° 48.164 }

R

A. SI LE TITRE EST DEMANDÉ PAR LE DÉPORTÉ OU L'INTERNÉ LUI-MÊME.

Situation de famille au moment de l'arrestation (célibataire, marié, veuf, divorcé) [1] :

Adresse actuelle :

Département :

Joindre trois photographies du format d'identité en vue de l'établissement de la carte.

(1) Rayer la ou les mentions inutiles.
(2) Conjoint, descendant, ascendant, frère, sœur, etc.
(3) Pour les femmes mariées, indiquer le nom de jeune fille.

STATISTIQUE

2 MAI 1952

Colonne réservée à l'Administration.

B. SI LE DÉPORTÉ OU L'INTERNÉ EST DISPARU OU DÉCÉDÉ, MÊME POSTÉRIEUREMENT AU RAPATRIEMENT.

En cas de décès : Date : ..... Lieu : .....

Le décès a-t-il été officiellement établi { Par un acte (1). / Par un jugement (1).

Dans l'affirmative, joindre un extrait de la transcription sur les registres communaux.

En cas de disparition, indiquer la date et le lieu des dernières nouvelles : le 2 mars 1945 M. Baschet a été vu par un camarade au camp d'Ulrich - par M. Bevan, un anglais, décédé en 1949-

II. — IDENTITÉ D'EMPRUNT SOUS LAQUELLE LE DÉPORTÉ OU L'INTERNÉ A ÉTÉ ÉVENTUELLEMENT ARRÊTÉ.

NOM (Monsieur, madame, mademoiselle) (1) : ..... né (2) : .....

Prénoms : ..... Date de naissance : .....

Lieu de naissance { Commune : ..... / Département : .....

Profession : ..... Nationalité : .....

Domicile : ..... Département : .....

III. — RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE DU DÉPORTÉ OU DE L'INTERNÉ DÉCÉDÉ OU DISPARU.

NOM et Prénoms du conjoint survivant : Laurent Fernande charlotte

Adresse { Commune : villiers sous grez / Département : Seine et Marne.

Noms et prénoms des enfants actuellement vivants nés du déporté ou de l'interné, légitimés, reconnus ou adoptés :

1. Michel né le 15 janvier 1932
2. ..... né le .....
3. Bernard né le 18 juin 1933
4. ..... né le .....
5. Nicole né le 16 février 1940
6. ..... né le .....

(Pour les enfants mineurs, indiquer respectivement le nom et l'adresse du ou des tuteurs) : la mère est tutrice.

Nom, prénoms et adresse du père ou de la mère, ou à défaut du grand-père ou de la grand'mère du déporté ou de l'interné, actuellement vivants : la mère : à villiers sous grez Département : Seine et Marne.

A défaut de conjoint, de descendant ou d'ascendant, nom, prénoms, adresse et lien de parenté du plus proche parent : ..... Département : .....

(1) Rayer la ou les mentions inutiles.

(2) Pour les femmes mariées, indiquer le nom de jeune fille.

Détail des pièces jointes :

1) bulletin de naissance

2) citation à l'ordre de la Division

Colonne réservée à l'Administration.

LA PRÉSENTE DEMANDE DOIT ÊTRE ADRESSÉE :

1° Si le demandeur réside en France, au Directeur interdépartemental des Anciens combattants et Victimes de guerre dans la circonscription duquel se trouve cette résidence (un tableau des départements faisant partie de la circonscription de chaque Directeur interdépartemental avec les adresses correspondantes est fourni avec le formulaire de demande).

2° Si le demandeur réside dans les territoires d'outre-mer, au Directeur interdépartemental des Anciens combattants et Victimes de guerre du département de la Seine (11, rue Étienne-Marcel prolongée, Paris-III[e]).

3° Si le demandeur réside à l'Étranger, au Ministre des Anciens combattants et Victimes de guerre (Direction du contentieux, de l'état civil et des recherches, 83, avenue Foch, Paris-XVI[e]) par l'intermédiaire du Consulat dont il relève.

4° Si la demande concerne une personne arrêtée ou exécutée par l'ennemi, en Tunisie, à Monsieur le Résident général, ou, en Indochine, à Monsieur le Haut-commissaire de la République française.

5° Si la demande concerne une personne arrêtée par l'ennemi au cours de la guerre 1914-1918, au Directeur interdépartemental des Anciens combattants et Victimes de guerre dans la circonscription duquel l'arrestation a eu lieu.

En cas d'arrestation hors du territoire français, la demande doit être adressée directement au Ministre des Anciens combattants et Victimes de guerre, Direction du contentieux, de l'état civil et des recherches, 83, avenue Foch, Paris-XVI[e].

Colonne réservée à l'Administration.

B. SI LE DÉPORTÉ OU L'INTERNÉ EST DISPARU OU DÉCÉDÉ, MÊME POSTÉRIEUREMENT AU RAPATRIEMENT.

En cas de décès : Date : ..... Lieu : .....

Le décès a-t-il été officiellement établi { Par un acte (1). / Par un jugement (1).

Dans l'affirmative, joindre un extrait de la transcription sur les registres communaux.

En cas de disparition, indiquer la date et le lieu des dernières nouvelles : le 2 mars 1945

M. Baschet a été vu par un camarade au camp d'Ulrich - par M. Bevan, un anglais, décédé en 1949-

II. — IDENTITÉ D'EMPRUNT SOUS LAQUELLE LE DÉPORTÉ OU L'INTERNÉ A ÉTÉ ÉVENTUELLEMENT ARRÊTÉ.

NOM (Monsieur, madame, mademoiselle) (1) : ..... né (2) : .....

Prénoms : ..... Date de naissance : .....

Lieu de naissance { Commune : ..... / Département : .....

Profession : ..... Nationalité : .....

Domicile : ..... Département : .....

III. — RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE DU DÉPORTÉ OU DE L'INTERNÉ DÉCÉDÉ OU DISPARU.

NOM et Prénoms du conjoint survivant : Laurent Fernande charlotte

Adresse. { Commune : villiers sous grez / Département : Seine et Marne.

Noms et prénoms des enfants actuellement vivants nés du déporté ou de l'interné, légitimés, reconnus ou adoptés :

1. Michel né le 15 janvier 1932
2. ..... né le .....
3. Bernard né le 18 juin 1933
4. ..... né le .....
5. Nicole né le 16 février 1940
6. ..... né le .....

(Pour les enfants mineurs, indiquer respectivement le nom et l'adresse du ou des tuteurs) : la mère est tutrice.

Nom, prénoms et adresse du père ou de la mère, ou à défaut du grand-père ou de la grand'mère du déporté ou de l'interné, actuellement vivants : la mère : à villiers sous grez

Département : Seine et Marne.

A défaut de conjoint, de descendant ou d'ascendant, nom, prénoms, adresse et lien de parenté du plus proche parent : .....

Département : .....

(1) Rayer la ou les mentions inutiles.

(2) Pour les femmes mariées, indiquer le nom de jeune fille.

Colonne réservée à l'Administration.

Détail des pièces jointes :

1) bulletin de naissance

2) citation à l'ordre de la Division

LA PRÉSENTE DEMANDE DOIT ÊTRE ADRESSÉE :

1° Si le demandeur réside en France, au Directeur interdépartemental des Anciens combattants et Victimes de guerre dans la circonscription duquel se trouve cette résidence (un tableau des départements faisant partie de la circonscription de chaque Directeur interdepartemental avec les adresses correspondantes est fourni avec le formulaire de demande).

2° Si le demandeur réside dans les territoires d'outre-mer, au Directeur interdépartemental des Anciens combattants et Victimes de guerre du département de la Seine (11, rue Étienne-Marcel prolongée, Paris-IIIe).

3° Si le demandeur réside à l'Étranger, au Ministre des Anciens combattants et Victimes de guerre (Direction du contentieux, de l'état civil et des recherches, 83, avenue Foch, Paris-XVIe) par l'intermédiaire du Consulat dont il relève.

4° Si la demande concerne une personne arrêtée ou exécutée par l'ennemi, en Tunisie, à Monsieur le Résident général, ou, en Indochine, à Monsieur le Haut-commissaire de la République française.

5° Si la demande concerne une personne arrêtée par l'ennemi au cours de la guerre 1914-1918, au Directeur interdépartemental des Anciens combattants et Victimes de guerre dans la circonscription duquel l'arrestation a eu lieu.

En cas d'arrestation hors du territoire français, la demande doit être adressée directement au Ministre des Anciens combattants et Victimes de guerre, Direction du contentieux, de l'état civil et des recherches, 83, avenue Foch, Paris-XVIe.

Dans le cas ou une pension n'a pas été concédée au titre de l'ordonnance du 3 mars 1945 précitée :

a. Si l'acte qualifié de résistance est celui visé au 1° de l'article 2 du décret du 25 mars 1949 :

une copie certifiée conforme de la notification d'homologation de grade, de l'attestation ou du certificat d'appartenance délivrés par l'autorité militaire.

Colonne réservée à l'Administration.

b. Dans le cas où l'acte qualifié de résistance est celui visé au 2° de l'article 2 du décret du 25 mars 1949 :

une attestation (1) circonstanciée émanant du chef du réseau, de la formation ou du mouvement reconnu au titre des F. F. C., des F. F. I. ou de la R. I. F.

c. Dans le cas ou l'acte qualifié de résistance est l'un de ceux visés au 3°, 4° et 5° de l'article 2 du décret du 25 mars 1949 :

au moins deux témoignages (1) circonstanciés établi des r pour
leur activité dans la résistance contre l'ennemi, et app aux . , soit
par les personnes ayant assisté à l'acte de résistance i iso t te de
résistance qui a motivé l'arrestation.

s soit par personnes notoi ement connues
artenant F. F. I., F. F. C ou à la R. I. F.
accompl lément ou ayan participé à l'ac

VII. — RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU LIEN DE CAUSE À EFFET ENTRE L'ACTE QUALIFIÉ DE RÉSISTANCE CI-DESSUS INVOQUÉ ET L'EXÉCUTION, L'INTERNEMENT OU LA DÉPORTATION.

Si l'acte qualifié de résistance est celui visé au 1° de l'article 2 du décret du 25 mars 1949, la copie certifiée conforme du certificat d'appartenance doit être accompagné d'une attestation circonstanciée (1) émanant du chef du mouvement ou de la formation et établissant le lien de cause à effet.

L' e
de l' l
déc exécution ou l'arrestation immédiatement suivie d'internement ou de déportation a-t-ell eu lieu lors
D accomplissement de l'un des actes qualifié de Résistance visés aux 2°, 3°, 4° ou 5° de 'article 2 du
lien et du 25 mars 1949? _____ e
n° 46-3 [illegible] mars 1946 ations et témoignages exigés au paragraphe 6 doivent prouver 'existence du
de cause à effet. Ils sont alors à fournir même en cas de concession de pension au titre d l'ordonnance

Fait à Nemours, le 20 janvier 1951

Je, soussigné, certifie sur l'honneur l'exactitude de mes réponses aux questions ci-dessus et déclare n'avoir pas été l'objet, en application de l'ordonnance du 18 novembre 1944 instituant une Haute Cour de Justice, de l'ordonnance du 28 novembre 1944 relative à la répression des faits de collaboration et des textes subséquents, de l'ordonnance du 26 décembre 1944 portant modification et codification des textes relatifs à l'indignité nationale ou du code de justice militaire, d'une condamnation ou amnistié d c lon
Ayant pris connaissance de l'arti 1691 d1 décret n° 49-427 d 5 mr 1949, écla en outr être, se cur
l'ordre fixé par ce texte, la person ualifiée pour formuler la ésen deux Je certifie su l'honn ion
que le déporté ou l'interné décédé disparu (2) au nom duqu agis a pas l objet d'une co damnat
non amnistiée, en application des tes visés ci-dessus.

Signature
F. Bachet

(1) Les attestations ou témoignages doivent être certifiés sur l'honneur. Ils engagent la responsabilité de leurs signataires et de ceux qui les utilisent dans les conditions prévues par l'article 161 du Code pénal (loi n° 48-1329 du 27 août 1948).

« Sera puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans et d'une amende de 10.000 à 100.000 francs ou de l'une de ces deux peines seulement, sans préjudice de l'application, le cas échéant, des peines plus fortes prévues par le présent code et les lois spéciales, quiconque :

1° aura établi sciemment une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° aura falsifié ou modifié d'une façon quelconque une attestation ou un certificat originairement sincère ;

3° aura fait sciemment usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. »

(2) Biffer ce paragraphe lorsque la demande est présentée par le déporté ou l'interné lui-même.

Pour les F.F

IV. — RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES DÉPORTÉS OU INTERNÉS MEMBRES DES F.F.C., DES F.F.I. OU DE LA R.I.F. (1)

Colonne réservée à l'Administration.

1. F.C., réseaux dans lesquels l'intéressé a servi :

B.O.A : du janvier 1942 au juillet 19 au ...

Réseau Publicain : du ... au ... a participé. Lieux successifs (localité, département) :

du ... au ...

du ... au ...

2. Pour les F.F.I., périodes de combat auxquelles l'intéressé a participé. Lieux successifs (localité, département) :

du ... au ...

du ... au ...

du ... au ...

3. Pour la R.I.F., formations ou maquis dans lesquels l'intéressé a servi :

du ... au ...

du ... au ...

du ... au ...

du ... au ... au ...

du ... au ... au ...

V. — RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ARRESTATION ET L'EXÉCUTION, L'INTERNEMENT OU LA DÉPORTATION.

A. ARRESTATION

Date : 2 juillet 1944 Lieu : Villiers sous Lyes.

Service ayant procédé à l'arrestation (2) : Gestapo (Rue des Saules Aies)

Circonstances : a été dénoncé par un chef de Résistance arrêté lui même en juin : Michel Rouillon qui a été déporté à Buchenwald.

Situation au moment de l'arrestation (3) : Cultivateur dans sa ferme -

Nom, prénoms et adresses (dans la mesure possible) :

a. Des témoins de l'arrestation : Mme Baudet et le personnel de la ferme - Mlle Thérèse Gault qui a été arrêtée déportée à Ravensbruck.

b. Des personnes inculpées dans la même affaire : Mlle Thérèse Gault dont le fils était déjà arrêté et déporté. Elle fut reconduite par les membres de la Gestapo qui l'arrêtèrent sans explication.

Y a-t-il eu condamnation par un tribunal ? / Date : /

Si oui, lequel ? : /

Peine prononcée ? : /

Motif de la condamnation : /

(1) Si un grade d'assimilation n'a pas déjà été attribué, une demande peut être présentée à cet effet ; elle doit être jointe à la présente demande accompagnée de toutes attestations de personnes qualifiées de la Résistance permettant de fixer la durée et la nature des services ainsi que les responsabilités ou commandements assumés (art. 27 du décret du 25 mars 1949).

(2) Gestapo, Sicherheitsdienst, Feldgendarmerie, S.S. Wehrmacht, Milice, Police française, etc.

(3) Préciser si le déporté ou l'interné était alors prisonnier de guerre en captivité, prisonnier transformé, travailleur requis en France ou hors de France, travailleur volontaire, réfractaire au travail obligatoire.

Colonne réservée à l'Administration.

B. INTERNEMENT EN FRANCE, EN INDOCHINE OU EN TUNISIE.

(A remplir également pour les personnes internées dans les camps ou prisons du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, bien qu'elles soient considérées comme déportées.)

Lieux successifs d'internement (adresse de chacun d'eux) :

a été emmené (1) Rue des Saussaies puis M[le] .....

à Fresnes (1) du jusqu'au au 15 août 1944.

..... (1) du ..... au ..... M[le] .....

..... (1) du ..... au ..... M[le] .....

Pour les personnes exécutées au moment de leur arrestation ou postérieurement, préciser la date et le lieu de l'exécution : .....

En cas d'évasion, date : ..... lieu : .....

Date de libération : .....

Motif (2) : Par l'avance alliée : .....

A la suite d'une mesure collective de libération anticipée : .....

A la suite d'une libération individuelle dont la cause devra être précisée : .....

Un certificat d'internement (Modèle A) a-t-il été délivré ? .....

Si oui, en joindre une copie certifiée conforme (en cas de perte du certificat, quel service l'a délivré ?) :

.....

A quelle date ? .....

Si non, joindre toute pièce officielle prouvant l'internement et sa durée, ou à défaut deux attestations au moins de personnes ayant été, par leur situation ou leurs fonctions, à même d'en connaître.

C. DÉPORTATION EN TERRITOIRE EXCLUSIVEMENT ADMINISTRÉ PAR L'ENNEMI.

Date de départ en déportation : 16 août 1944

Lieu de départ : Fresnes.

Lieux successifs de déportation :

Buchenwald (3) du 15 août au 21 août

Dora (Usine) (3) du ? au .....

Ebrich. (3) du ? au .....

..... (3) du ..... au .....

En cas d'évasion, date : / lieu : /

(1) Préciser s'il s'agit d'un camp ou d'une prison.

(2) Rayer les mentions inutiles.

(3) Préciser s'il s'agit d'un camp ou d'une prison. Pour les prisons, donner si possible le nom exact et l'adresse de chacune d'elles. Pour les camps qui n'ont pas procédé à l'immatriculation, fournir toutes indications relatives à leur situation géographique.

Date de libération : .....

Colonne réservée à l'Administration

Motif (1)..... Par l'avance alliée : .....

À la suite d'une mesure collective de libération anticipée : .....

À la suite d'une mesure de libération individuelle dont la cause devra être précisée : .....

.....

.....

.....

Un certificat de déportation (Modèle A ou M) a-t-il été délivré? dossier perdu en Seine et Marne.

Si oui, en joindre une copie certifiée conforme (en cas de perte du certificat, quel service l'a délivré?) :

.....

À quelle date ? .....

Si non, joindre deux attestations au moins de personnes qui, par leur situation ou leurs fonctions, ont été à même de connaître la déportation et sa durée.

VI. — RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ACTE QUALIFIÉ DE RÉSISTANCE À L'ENNEMI QUI A ÉTÉ LA CAUSE DÉTERMINANTE DE L'EXÉCUTION DE L'INTERNEMENT OU DE LA DÉPORTATION.

Indiquer ci-après, en vous reportant à l'article 2 du décret du 25 mars 1949, joint au présent formulaire, le ou les actes qualifiés de résistance à l'ennemi qui ont été la cause déterminante de l'exécution, de l'internement ou de la déportation, et préciser à quelle rubrique dudit article ils se rapportent (2) :

a recueilli un aviateur américain en décembre 41 qui est parti fin janvier 42. après ce départ le BOA a demandé à J. Bachet de travailler pour lui (M. Jacques Pinard de Laigle (Orne) - Parachutage - Hébergement des réfractaires - abri d'un poste émetteurs - abri du Radio - passage de parachutistes - garde des armes parachutées - distribution de ces armes -

Pièces à fournir :

Dans le cas où une pension a été concédée au titre de l'ordonnance n° 45-323 du 3 mars 1945 portant application aux membres de la Résistance des pensions militaires fondées sur le décès ou l'invalidité, la copie certifiée conforme de la notification de la décision de pension.

---

(1) Rayer les mentions inutiles.

(2) *Exemple :* Destruction de voies ferrées à (indiquer le lieu), prévue au 5 (g) du 4° de l'article 2 du décret du 25 mars 1949.